



23.04.2026

Position d'Aide et soins à domicile Suisse sur l'initiative des 10 millions

1. Position d'Aide et soins à domicile Suisse

Aide et soins à domicile Suisse rejette fermement l'initiative populaire «Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité)».

Les revendications de l'initiative sont en contradiction avec une prise en charge ambulatoire fiable et couvrant l'ensemble du territoire, telle qu'elle est nécessaire aujourd'hui et le sera à l'avenir. L'Aide et soins à domicile dépend de personnel qualifié provenant de l'étranger afin de pouvoir répondre à la demande croissante de soins — en particulier dans le contexte du vieillissement de la population et du principe «l'ambulatoire avant le stationnaire».

Les mesures liées à l'initiative, notamment une éventuelle dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE, rendraient considérablement plus difficile l'accès à la main-d'œuvre dont on a un besoin urgent. Cela aurait des conséquences négatives directes sur la sécurité et la qualité des soins ainsi que sur les conditions de travail du personnel existant.

En outre, l'initiative met en péril les relations bilatérales avec l'UE, dont le système de santé bénéficie largement, notamment dans les domaines de la recherche, de la formation et de la mobilité des professionnels.

Aide et soins à domicile Suisse demande un cadre politique stable qui renforce le système de soins au lieu de l'affaiblir. Une acceptation de l'initiative mettrait concrètement en danger la garantie des soins ambulatoires en Suisse.

2. Situation initiale

Le 14 juin 2026, le peuple et les cantons voteront sur l'initiative du chaos (titre officiel : «Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité)»). Cette initiative revêt une grande importance politique. Pour la branche de l'aide et des soins à domicile, la question porte notamment sur les effets concernant la disponibilité de personnel qualifié et la garantie des soins ambulatoires.

Le 21 mars 2025, le Conseil fédéral a décidé de recommander le rejet de l'initiative populaire, sans contre-projet direct ni indirect. Il a motivé cette décision en particulier par les effets négatifs sur le développement économique, la sécurité de l'approvisionnement ainsi que les relations bilatérales avec l'Union européenne.

Le Parlement s'est ensuite penché sur l'initiative et a suivi la recommandation du Conseil fédéral : il a décidé de soumettre l'initiative au peuple et aux cantons en recommandant son rejet, sans contre-projet.

Dans le débat politique, un large comité d'opposition s'est formé. Outre le Conseil fédéral, les partis du Centre, du PLR, du PVL, du PS et des Verts rejettent notamment l'initiative. D'importantes organisations économiques et partenaires sociaux, telles qu'economiesuisse, l'Union patronale suisse, les syndicats, ainsi que des acteurs de différents secteurs comme l'hôtellerie, la restauration, la construction et le domaine de la santé, s'opposent également



au projet. Ils mettent en garde contre des conséquences négatives pour le marché du travail, la sécurité de l’approvisionnement et les relations avec l’UE.

- [NON à l’initiative du chaos – Ne pas plonger la Suisse dans l’inconnu. | NON à l’initiative du chaos](#)
- [Non à l’initiative du chaos extrême de l’UDC du 14 juin](#)
- [Des temps d’attente à rallonge pour les patientes et les patients - Chaos](#)

En revanche, l’initiative est portée par l’UDC, qui entend notamment mieux maîtriser la croissance de la population et l’immigration en limitant la population résidente à un maximum de dix millions de personnes d’ici 2050.

- [Initiative sur la durabilité | Pas de Suisse à 10 millions](#)

Le comité d’Aide et soins à domicile Suisse a déjà décidé, à l’été 2025, de rejeter l’initiative. Compte tenu des conséquences redoutées de celle-ci, y compris pour l’Aide et soins à domicile, il a décidé en 2026 de s’engager dans le cadre de la campagne des associations du système de santé.

3. L’initiative en bref

L’initiative du chaos exige que la population résidente permanente de la Suisse ne dépasse pas dix millions de personnes d’ici 2050. Cet objectif doit être inscrit dans la Constitution fédérale.

Pour atteindre cet objectif, l’initiative prévoit une approche par étapes :

- Dès que la population atteindrait 9,5 millions de personnes, la Confédération et les cantons devraient prendre des mesures, notamment dans le domaine de l’asile et du regroupement familial.
- Si la limite de dix millions est dépassée, les engagements internationaux qui, selon l’initiative, influencent la croissance démographique devraient être renégociés ou dénoncés.
- Si ces mesures n’atteignent pas leur objectif dans un délai de deux ans, l’accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) avec l’Union européenne devrait notamment être dénoncé.

L’initiative aurait ainsi des répercussions importantes sur la politique migratoire ainsi que sur les relations entre la Suisse et l’UE.

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l’initiative. Ils estiment notamment qu’elle met en péril la disponibilité de personnel qualifié, le développement économique et la stabilité des relations bilatérales.

Une description détaillée de l’initiative du chaos se trouve sur le site de l’Union patronale suisse :

- [Un plafond démographique rigide: la proposition absurde de l’initiative du chaos](#)

4. Conséquences pour l’Aide et soins à domicile

L’Aide et soins à domicile est un élément central de la garantie des soins ambulatoires en Suisse et est déjà fortement touchée par la pénurie de personnel qualifié. Sans personnel qualifié provenant de l’étranger, les soins ne peuvent être maintenus.

Aggravation de la pénurie de personnel qualifié



L'Aide et soins à domicile dépend particulièrement, dans les régions frontalières, de travailleuses et travailleurs étrangers, dont un grand nombre de frontalières et frontaliers issus de l'UE. Une restriction ou une dénonciation de l'accord sur la libre circulation (ALCP) rendrait l'accès à ces professionnels nettement plus difficile. Des autorisations contingentées et des procédures lourdes augmenteraient fortement les efforts de recrutement et aggraveraient encore les pénuries existantes.

Mise en danger de la sécurité de l'approvisionnement

Des pénuries existent déjà aujourd'hui dans différentes régions, en particulier dans les zones rurales et périphériques. Une diminution du personnel disponible aurait des effets directs sur la disponibilité et la qualité des prestations. Le principe largement soutenu politiquement «l'ambulatoire avant le stationnaire» serait également menacé.

Augmentation de la charge pour le personnel

Une pénurie accrue de personnel entraîne une charge de travail plus élevée, davantage d'heures supplémentaires et une planification plus difficile. Cela augmente le risque de rotation et de surcharge du personnel, et nuit à la continuité des soins.

Incertitude dans l'environnement institutionnel

Une dénonciation de l'ALCP remettrait globalement en question les relations bilatérales avec l'UE. Cela aurait également des effets sur les coopérations dans le système de santé, notamment en matière de formation, de recherche ou de soins transfrontaliers.

Hausse des coûts et pression supplémentaire sur le système

Les efforts de recrutement et les coûts du personnel augmenteraient. Parallèlement, la pression sur les cantons, les communes et les assureurs s'accroîtrait pour compenser financièrement les lacunes dans la prise en charge. Cela aurait des répercussions indirectes sur les tarifs et les mandats de prestations.

5. Engagement d'Aide et soins à domicile Suisse

Aide et soins à domicile Suisse s'engage, aux côtés de différentes associations du système de santé, contre l'initiative du chaos et appelle ses membres à défendre également cette position dans l'intérêt d'une prise en charge sûre.

- Vous avez également la possibilité de soutenir cette démarche, par exemple au moyen de témoignages sur la page de campagne des associations du système de santé : [Des temps d'attente à rallonge pour les patientes et les patients - Chaos](#)